

**District de la Vienne****Siège social :**

1 rue François Prat
86000 POITIERS

Accueil :

Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51

Site - E-mail - Facebook :

Site officiel : <http://foot86.fff.fr>

Email : district@foot86.fff.fr

Facebook : district de la Vienne de Football

Horaires d'ouverture des Bureaux :

Lundi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30

Mardi : Fermé* /13h30. 17h30

Mercredi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30

Jeudi : Fermé* /13h30. 17h30

Vendredi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30

(*Fermé : accueil physique et téléphonique)

N° 401 . Vendredi 19 octobre 2018

Rencontres avec les clubs**Réunion du secteur n° 9**

lundi 22 octobre 2018 à 18h45

**Au club House du complexe sportif Karaguitcheff à Dissay
(Route de Chai)**

Les clubs invités sont : Beaumont St Cyr, Bonnes, Chauvigny, Dissay, Jardres, Jaunay Clan, L'Espinasse, Lavoux-Liniers, Marigny St Léger, Pouillé Tercé, Savigny L'Évescault, Sèvres Anxaumont, St Julien L'Arçs, GJ Val Vert, GJ Vallée Vienne et Moulière Chauvigny, Villeneuve.

Pensez à vous inscrire à la réunion par la messagerie Zimbra.

Réunion du secteur n° 8

vendredi 26 octobre 2018 à 18h45

**à la salle de la Récré de Civray
(3 rue Henri Dunant)**

Les clubs invités sont : ACG Foot Sud 86, Blanzay, Brion St Secondin, Brux, Champagné St Hilaire, Charroux-Mauprévoir, Châtain, Chaunay, Couhé, La Chapelle Bâton, La Ferrière Airoux, Magné, Payroux, Savigné, Sommières St Romain, St Maurice Gençay, St Saviol, Sud Vienne Région de Couhé, GJ Foot Sud 86, GJ Val de Clouère.

Pensez à vous inscrire à la réunion par la messagerie Zimbra.

AGENDA de la SEMAINE**Samedi 20 et dimanche 21 octobre**

7^{ème} Champ. de France Féminin D1-D2

7^{ème} journée National 3

4^{ème} journée Régional 1-2-3

2^{ème} tour Coupe Nouvelle Aquitaine Féminine

4^{ème} journée Seniors D1-D2-D3-D4-D5-D6

2^{ème} tour Coupe du Poitou à 8

3^{ème} tour Challenges U17 et U15

2^{ème} tour Festifoot U13

1^{er} tour Challenge Dansac U13

1^{er} tour Challenge U11

Samedi 20 octobre

Module U7 à Poitiers

Détection U15 Garçons à Poitiers

Lundi 22 au 25 octobre

Formation CFF2 à Poitiers

Lundi 22 octobre

Détection U15 Filles à Poitiers

Réunion du secteur 9 à Dissay à 18h45

Mardi 23 octobre

Pole formation CDA à 18h

Comité à 18h30

Mardi 23 au 26 octobre

Formation CFF1 à La Chapelle Bâton

Mercredi 24 octobre

Commission Sportive à 14h

Bureau CDA à 18h

Mercredi 24 au 25 octobre

Inter-secteurs U15 Garçons à Puymoyen

Jeudi 25 octobre

Commission Discipline à 17h

Commission Jeunes à 17h30

Commission Partenariat à 17h30

Commission Futsal à 18h

Commission Féminisation à 18h30

Vendredi 26 octobre

Réunion du secteur 8 à Civray à 18h45

**Le District de la Vienne de Football recrute
deux services civiques**

Inscriptions avant le **MERCREDI 24 OCTOBRE 2018**

Sur le lien suivant :

<https://www.service-civique.gouv.fr/missions/developper-la-pratique-feminine-du-football-eduquer-a-la-citoyennete-par-la-pratique-du-football>

Sommaire

Partenaire de la semaine.....	p. 2
Bureau du Comité de Direction	p. 3
Avis aux clubs.....	p. 5
Avis aux arbitres	p. 8
Avis aux Educateurs.....	p. 9
Commission Sportive.....	p. 10
Commission Jeunes	p. 22
Commission Appel.....	p. 25
Informations diverses.....	p. 29

Partenaire de la semaine



LE PARTENAIRE DE LA SEMAINE

La Qualité pour Tous les Budgets



Rénovation



Pavillons Neufs



Constructeurs de Maisons Individuelles
depuis 1948

Tel : 05 49 46 37 16

www.maisonsboutillet.fr



BUREAU DU COMITE DE DIRECTION

PV N°2 Réunion du mardi 9 octobre 2018

Présidence : M. Stéphane BASQ

Présents : Mme Béatrice MATHIEU -

MM. Serge BIBARD . Christian FLORENT - Laurent LARBALETTE - Guy MALBRAND - Jean Louis RIDEAU

Assistent: Mme Adeline URANGA, Directrice Administrative

MM. Dominique GIRAUD - Laurent ROHARD de la Commission des Finances

Excusés : Mme Maryse MOREAU

M. François PAIREMAURE

Présentation du bilan financier È saison 2017 / 2018

M. Serge BIBARD présente le bilan financier de la saison 2017 / 2018 qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale financière du vendredi 30 novembre 2018 (lieu à définir).

Le bilan de l'exercice fait apparaître un excédent de 33 810 ". Ce niveau de résultat est un objectif essentiel pour répondre aux souhaits de développement du football départemental et de réhabilitation des locaux.

Réhabilitation du siège du District

Le Trésorier Général présente un document de travail sur le financement de la réhabilitation du siège du District dont l'estimation budgétaire est de 600 000 " (500 000 " de travaux et 100 000 " pour les honoraires, le mobilier et l'informatique).

Le Conseil Départemental et le Grand Poitiers doivent transmettre, d'ici la fin de l'année, un courrier d'attente pour le vote d'une subvention.

Laurent LARBALETTE intervient sur le planning des travaux qui débuteront en mars pour une fin prévue en juin 2019. Les appels d'offre seront lancés en décembre pour un choix des entreprises en janvier - février 2019.

Pendant les travaux, les salariés et bénévoles seront installés dans la salle du Comité de Direction et des salles sont recherchées pour les réunions du Comité et des commissions.

Informations diverses

➤ Journées Nationales de l'Arbitrage 2018 du 17 au 31 octobre 2018

Chaque année La Poste, partenaire des Fédérations et des Ligues Professionnels de football, rugby, handball et basketball, s'engage lors des Journées Nationales de l'Arbitrage.

Lors de matchs amateurs entre le 17 octobre et le 18 novembre, les clubs sont invités à participer à l'opération "Carton de l'Esprit Sportif". Ce carton est remis à l'issue des matchs à un joueur / joueuse de chaque équipe qui a fait preuve d'une attitude exemplaire sur le terrain.

Le bureau propose la journée de Challenge U15 le samedi 20 octobre 2018.

➤ Les licences Ayant Droit

Le coût de la licence d'ayant droit est de 25,50 ", le bureau propose que le titulaire de la licence ne règle que 12 ". Le complément sera pris en charge par le District.

Le secrétariat du District établira des badges pour les accompagnateurs et les observateurs.

Un licencié indépendant règlera 45 " qui se décompose en 33 " de cotisation dirigeant membre individuel + 12 " coût de la licence ayant droit restant à charge du titulaire.



➤ **Demande de subvention exceptionnelle**

Le collègue Pierre de Ronsard demande une subvention exceptionnelle pour une dotation vestimentaire et les frais de déplacements de la section féminine de football.
Le Bureau émet un avis défavorable.

➤ **Formation François JOSSE pour Certificat Fédéral de Conseiller Technique**

Le Bureau est informé de la participation de François JOSSE, CTD DAP, à une formation pour l'obtention du Certificat Fédéral de Conseiller Technique.

➤ **Championnat Sénior féminins à 11**

La Commission Sportive Litiges et Contentieux a constaté la participation en championnat Séniors féminins à 11 de joueuses U16F / U17F.

Avant d'appliquer les sanctions :

- * sportive (perte du match par pénalité)
- * et financière (amende de 25 ")

et compte tenu d'un retard dans le traitement des dossiers de sur classement à la Ligue, la Commission accorde une dérogation aux clubs concernés, qui ont jusqu'au 31 octobre 2018 pour régulariser la situation.

D'autre part, les clubs qui ont déclaré forfait suite à la non-participation des joueuses U16F / U17F seront régularisés pour l'amende de 31 " et le forfait ne sera pas comptabilisé.

➤ **Futsal**

L'engagement des équipes dans le championnat Futsal Sénior Masculins est ouvert jusqu'au 19 octobre 2018.
Une réunion est planifiée le jeudi 25 octobre 2018 et le championnat, en match aller / retour commencera début novembre.

Des matchs de coupes Futsal avec un engagement au 30 novembre, sont prévus :

- * pour les Sénior Masculins les 19 décembre 2018, 9 et 16 janvier 2019
- * pour les Féminines (Jeunes et Séniors) les 12-13, 21-22 et 28-29 janvier 2019

Prochain bureau sur convocation.

Le Président
Stéphane BASQ

La Secrétaire Générale
Béatrice MATHIEU



AVIS AUX CLUBS

La permanence des arbitres (06 43 06 88 53) s'achève désormais à 12h le samedi.

En cas de forfait, passé ce délai, les clubs devront prévenir l'arbitre désigné par courriel sur sa messagerie personnelle indiquée dans Footclubs avec copie au club adverse et au District.

Carton de l'Esprit Sportif

Lors du Challenge U15 ce samedi 20 octobre 2018, les clubs sont invités à participer à l'opération "Carton de l'Esprit Sportif".

Ce carton est remis à l'issue des matchs à un joueur / joueuse de chaque équipe qui a fait preuve d'une attitude exemplaire sur le terrain.

Les fiches d'observation, complétées par les dirigeants / parents de l'équipe adverse, sont à retourner au District de la Vienne de Football **pour le vendredi 26 octobre 2018**, dernier délai.

Le District de la Vienne de Football recrute deux services civiques

Le District de la Vienne de Football recrute **deux services civiques** à partir du lundi 5 novembre 2018 (8 mois, 28 h/semaine) sur les missions suivantes

- Développer la pratique féminine du football
- Eduquer à la citoyenneté par la pratique du football

Les personnes intéressées doivent candidater directement par le lien suivant : [cliquez ici](#).

Fin des inscriptions : MERCREDI 24 OCTOBRE 2018.

Championnat départemental de futsal seniors masculin

Pour la saison 2018-2019, le District de la Vienne de Football met en place un championnat départemental de futsal seniors masculin.

Le club désirant évoluer dans ce championnat doit imprimer le document (voir dans « informations diverses » du présent journal et également transmis par la messagerie Zimbra) **avant le vendredi 19 octobre 2018**.

Le responsable d'un club qui ne dispose pas de gymnase et qui veut évoluer dans ce championnat est prié d'appeler Denis Durand au 07 70 06 44 40 ou Julien Lafougère au 06 25 37 35 10 sans attendre la date limite d'inscription.

Tournoi Futsal

La sous-commission Futsal et la Commission Féminisation proposent un tournoi Futsal sur 3 journées en janvier 2019 : les 12/13, 20/21 et 26/27 janvier.

Afin de préparer ces journées, la Commission demande aux équipes de s'engager via Footclubs **avant le vendredi 30 novembre 2018**.

Les rencontres sont ouvertes aux équipes de la Vienne : Séniors, U14/U17F et U11/U13F engagées ou non en compétition, sous réserve que les joueuses soient licenciées.

La LFNA ayant porté ces dates dans son calendrier, les engagements sont donc également ouverts aux équipes évoluant en Ligue.



En fonction du nombre d'équipes engagées, il se peut qu'une seule équipe par club soit autorisée à participer !

Les clubs pouvant disposer de salles sont invités à se faire connaître le plus rapidement possible (via le formulaire dans « informations diverses » du présent journal).

NOUVEAUTE : BONS DE FORMATION

Suite à la victoire de l'équipe de France lors du Mondial, la FFF a décidé de revaloriser l'enveloppe initiale attribuée en faveur de la formation. Pour cela, la sommes attribuée pour le financement des « bons formations » envers les formations de dirigeants, éducateurs et arbitres a été revue à la hausse et le dispositif applicable de manière rétroactive au 1er juillet est désormais le suivant :

▪ **« BONS FORMATIONS » EDUCATEURS :**

Pour les modules de formation U6/U7 à U15 + animatrice fédérale : chaque licencié bénéficie de deux « bons formation » de 25 " pour chaque module de 16h ou moins effectué durant la saison 2018/2019.

Pour les modules composant les Certificats Fédéraux de Football 3 et 4, les modules complémentaires, les certifications et les formations continues de niveau 3 et 4, le dispositif est inchangé : 1 bon formation par module de 16h ou moins dans la limite de 2 bons par saison.

▪ **« BONS FORMATIONS » DIRIGEANTS :**

Dans le cadre du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants : chaque licencié bénéficie de 2 « bons formations » de 25 " pour chaque module de formation de 4h effectué durant la saison 2018/2019. Ce dispositif sera entièrement géré par l'Institut de Formation du Football.

▪ **« BONS FORMATIONS » ARBITRES :**

Pour la saison 18/19 : chaque licencié bénéficie de 2 « bons formations » de 25 " pour le module de formation initiale d'arbitre.

Pour tous les stagiaires (éducateurs, arbitres, dirigeants) qui ont déjà effectué une formation depuis le 1er juillet 2018, 25" sera remboursé au club, sous réserve que le stagiaire avait réglé une partie de sa formation avec un « bon formation ».

De plus, pour rappel, Dans le cadre de la **Coupe du Monde Féminine de la FIFA 2019** et du **Programme Héritage 2019** de la FFF, **l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée** dans la limite du coût de la formation. Cette action répondant à la volonté de la FFF de promouvoir la féminisation du football en France.

N'hésitez plus, et rapprochez-vous de l'QR2F pour plus d'informations.

REUNIONS DE SECTEURS – SAISON 2018/2019

Pour mieux répondre aux sollicitations des clubs, le District de la Vienne de Football va organiser prochainement les réunions de secteur qui débiteront le 28 septembre pour se terminer le 5 novembre 2018. Vous trouverez ci-dessous les dates de chaque réunion. Pensez à réserver votre soirée !

Dates des réunions par secteur :

Secteur 2 :	Lundi 29 octobre	à Quinçay (maison de la Culture et du Lien Social)
Secteur 6 :	Lundi 5 novembre	à La Trimouille (salle des Fêtes)
Secteur 8 :	Vendredi 26 octobre	à Civray (salle de la Récré)
Secteur 9 :	Lundi 22 octobre	à Dissay (au club house)

Une réponse est demandée, par retour de mail, avec le nom/prénom de(s) la(es) personne(s) présente(s) en indiquant si elle(s) restera(ont) au buffet après la réunion.

La liste des secteurs se trouve dans « Informations diverses » du présent journal.



TU VEUX DEVENIR ARBITRE ? Inscris-toi maintenant

La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine organise des formations qui te permettront de devenir arbitre de Football !

Pour cela, il te suffit de t'inscrire directement sur le site du District, rubrique « FORMATIONS » « Deviens Arbitre ».

Les dates et lieux des formations 2018/2019 :

- Formation du 24 au 26 octobre 2018 . Puymoyen
- Formation du 29 au 31 octobre 2018 . Le Haillan
- Formation du 2 au 4 novembre 2018 . Spéciale Féminine . Puymoyen
- Formation du 2 au 4 novembre 2018 . Puymoyen
- Formation du 9 au 11 novembre 2018 . Guéret
- Formation du 9 au 11 novembre 2018 . Tartas
- Formation du 16 au 18 novembre 2018 . Le Haillan
- Formation du 30 novembre au 2 décembre 2018 . Limoges
- Formation du 7 au 9 décembre 2018 . Pau
- Formation du 14 au 16 décembre 2018 . Le Haillan
- Formation du 14 au 16 décembre 2018 . Poitiers
- Formation du 3 au 5 janvier 2019 . Cérizay
- Formation du 3 au 5 janvier 2019 . Le Haillan
- Formation du 11 au 13 janvier 2019 . Marsac sur Isle
- Formation du 11 au 13 janvier 2019 . Tartas
- Formation du 18 au 20 janvier 2019 . Puymoyen
- Formation du 25 au 27 janvier 2019 . Le Haillan



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI à partir de 17h30 jusqu'au SAMEDI MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations de arbitre à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au SAMEDI MIDI, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

REGLEMENT ARBITRAGE DISTRICT 2018/2019

A compter du 1^{er} Juillet 2018, tous les frais d'arbitrage seront réglés le 10 du mois suivant la compétition par le District de la Vienne de Football.

Les arbitres ne doivent en aucun cas demander aux clubs de se faire payer sur place.

Les arbitres qui n'ont pas transmis leur RIB, sont priés de l'envoyer rapidement au District de la Vienne de Football ou par mail (district@foot86.ffv.fr).

INDISPONIBILITES ARBITRES

N'oubliez pas de saisir vos indisponibilités sur « MonCompteFFF » au plus tard 15 jours avant les rencontres.

AVIS AUX EDUCATEURS

DEFIS TECHNIQUES U10 à U15G et U11 à U15F

Dans le cadre du Plan de Performance Fédéral, et comme chaque saison, les membres de la Commission Technique 86 et les Conseillers Techniques vous demandent de faire passer les « défis techniques » à l'ensemble de vos licenciés âgés de 9 à 14 ans.

Merci de les transmettre aux différents éducateurs responsables concernés.

Deux nouveautés :

- Toutes les fiches résultats (au format Excel) ont été créées avec les barèmes correspondants.
- Une fiche spécifique « Féminine » a été créée,

Tous ces documents (transmis par la messagerie Zimbra à tous les clubs) sont à retourner au siège du District à Poitiers AVANT le 18 Janvier 2019.

Détection U15 Filles

Un rassemblement de Détection U15 Filles est organisé le lundi 22 octobre 2018 au District de la Vienne de Football à 9h30.

La liste des joueuses convoquées est disponible dans « Informations diverses » du présent journal.

Détection U15 Garçons

Un rassemblement de Détection U15 Garçons est organisé le samedi 20 octobre 2018 sur le terrain Honneur . Rue de l'Elorn à Poitiers (Poitiers St Eloi) à 14h00.

La liste des joueurs convoqués est disponible dans « Informations diverses » du présent journal.

FICHE D'ENCADREMENT 2018/2019

A retourner RAPIDEMENT au District de la Vienne

Liste des clubs qui n'ont pas retourné leur fiche d'encadrement (à ce jour) :

Angles Sur Anglin . Availles Limouzine . Avanton . Bonnes . Bouresse . Brion St Secondin - Châteuneuf Targé . Châtelleraut Portugais - Châtelleraut Réunionnais - . Civaux - Colombiers . Ingrandes - Jouhet Pindray - La Pallu - La Puye La Bussière - La Roche Posay . Lathus . Latillé - Leigné sur Usseau - Les Roches / Villedieu . L'Envigne - Millac . Moncontour . Monthoiron - Monts/Guesnes . Persac . Plaisance - Poitiers Beaulieu - Poitiers Portugais - Pressac . Sammarçolles - Sanxay . Saulgé . Senillé/St Sauveur . St Gervais les Trois Clochers - Thuré Besse . Vellèches . Vendelogne . Vernon - Vouneuil/Biard - Vouzailles
G.J Val de Clouère

FORMATIONS 2018/2019

Découvrez les dates de toutes les formations organisées dans le District de la Vienne de Football dans la rubrique « Informations diverses » du présent journal.

Les formations (et donc des inscriptions) sont disponibles sur le site du District de la Vienne rubrique « Formations » « Inscriptions ».



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 17 octobre 2018 Procès-verbal n° 11

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Didier DANIEL, Roger GAULT, Gérard MOUSSAC et Jean-Louis OLIVIER.
Excusés MM Éric MAIOROFF et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 10 sans modification

SAISON 2018 - 2019 : MATCHS de CHAMPIONNAT REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes		Motif	à jouer le
3	A	1	09/09/18	20694363	La Pallu (1)	Marigny St Léger (1)	Coupe de France	à fixer
5	D	3	07/10/18	20695692	Chaunay (1)	Rouillé (2)		à fixer
6	B	2	23/09/18	20730984	Coussay les Bois (3)	Antran(3)	Engagement tardif de Coussay les Bois (3)	09/12/18

SAISON 2018 - 2019 : MATCH de CHAMPIONNAT A REJOUER								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes		Motif	à rejouer le
3	A	2	23/09/18	20694369	Antoigné (1)	La Pallu (1)	Match arrêté pour blessure	à fixer
6	F	1	22/09/18	20731164	Adriers (2)	Lathus Saulgé (1)	Match arrêté pour blessure	samedi 08/12/18 à 20h

SAISON 2018 - 2019 : MATCHS de COUPES et CHALLENGES A REJOUER							
Coupe ou Challenge	J	Date du match	n° du match	Equipes		Motif	à rejouer le
Coupe Jolliet-Rousseau	1	14/10/18	21054799	La Ferrières / Magné (1)	Bouresse (1)		28/10/18

AVIS AUX CLUBS

Accompagnement des équipes et présence sur le banc de touche :

Chaque équipe doit obligatoirement être accompagnée par au moins un dirigeant inscrit sur la feuille de match (informatisée ou papier)

Liste des équipes en Championnat ou Coupes qui n'avaient pas de dirigeant inscrit sur le banc de touche pour la journée des 13 et 14/10/18.

- Coupe Jolliet-Rousseau Vellèches (1) Monts sur Guesnes (1)
- Challenge des Réserves Poitiers Baroc (2)
- Challenge Marcel Renaudie Marigny (2) Availles en Châtellerault (3)
Ozon (3) Beaumont St Cyr (5)



JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un joueur suspendu.

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

ACG Foot Sud 86	Antran	ASM
Availles en Châtelleraut	Avanton	Beaumont St Cyr
Biard	Bonneuil Matours / Archigny	Brion St Secondin
Charroux Mauprévoir	Chasseneuil St Georges	Château Larcher
Châtelleraut Portugais	Châtelleraut SO	Chauvigny
Civaux	Fleuré	GJ Vallées du Miosson
GJ 3 Vallées 86	La Chapelle Viviers	La Pallu
La Puye La Bussière	La Trimouille-Liglet	L'Espinasse
Ligugé	Lusignan	Marigny St Léger
Mazerolles-Lussac	Mignaloux Beauvoir	Migné Auxances
Mirebeau	Naintré	Neuville de Poitou
Nouaillé Maupertuis	Ozon	Poitiers 3 cités
Poitiers Baroc	Poitiers PTT	Sillars
Sommières-St Romain	St Benoît	St Julien l'Ars
St Savin St Germain	Thuré Besse	Valdivienne
Verrières	Vicq sur Gartempe	Vivonne

DEPARTEMENTAL 3

Match n° 20694507 : Poitiers Baroc (1) È Valdivienne (1) en poule B du 07/10/18

Courriel du club de Poitiers Baroc (08/10/18 à 19h15) signalant une erreur dans le score de la rencontre. La Commission considérant le rapport de l'arbitre M. Fabrice MIGNON, enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match (6 à 1 pour Valdivienne) document officiel paraphé par les deux capitaines à la fin de la rencontre. **Dossier classé.**

Match n° 20694508 : St Savin St Germain (2) È Poitiers 3 cités (2) en poule B du 06/10/18

Courriel du club de St Savin St Germain (07/10/18 à 21h40) signalant une erreur dans le score de la rencontre. Courriel du club de Poitiers 3 cités (14/10/18 à 18h27) confirmant le score de 2 à 2 pour la rencontre en rubrique. Feuille de match rectifiée. **Dossier classé.**

DEPARTEMENTAL 4

Match n° 20695166 : Mazerolles Lussac (1) È Champagné (1) en poule D du 06/10/18.

Courriel de confirmation de réserve du club de Mazerolles Lussac (07/10/18 à 12h08)
Réserve sur la participation de tous les joueurs de l'équipe de Champagné titulaires d'une licence mutation, ceux-ci ne seraient pas qualifiés, le club étant en infraction avec le statut de l'arbitrage.
La Commission,
Prend connaissance de la réserve confirmée et constate qu'il n'existe aucune rédaction sur la feuille de match, seule une confirmation par courriel.
Jugeant en premier ressort,
Reprend le dossier objet du PV n°10 du 10/10/18.
Considérant le rapport de l'arbitre et la réserve requalifiée en réclamation d'après match.
Considérant, après vérification, que le club de Champagné n'est pas en infraction suite à la décision de la Commission d'Appel (PV n° 1 du 09/07/18) et que seuls deux joueurs étaient titulaires d'une licence mutation.
Par ces motifs dit cette réclamation non fondée et confirme le résultat mentionné sur la feuille de match.
Les droits de confirmation (38") seront débités au club de Mazerolles- Lussac.
Dossier classé.



DEPARTEMENTAL 5

Match n° 20695699 : Sud Vienne région de Couhé (2) È Chaunay (1) en poule D du 21/10/18

Demande du club de Chaunay pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la CDA (selon les disponibilités des arbitres).

DEPARTEMENTAL 6

Courriel du club de Poitiers Asac (16/10/18 à 00h38) qui souhaite engager une 3^{ème} équipe.

- La Commission enregistre l'engagement tardif, à compter de ce jour, de l'équipe de **Poitiers Asac (3)** qui sera intégrée **en poule E**

- Cette équipe débutera la compétition le 04/11/18 contre Smarves à 13h15 sur le terrain B du Complexe Michel Amand.

- Compte tenu de l'engagement tardif, les résultats obtenus contre cette équipe ne seront pas enregistrés. Les matchs en retard ne seront pas rattrapés.

- De plus, l'engagement de cette équipe étant faite après le 1^{er} tour du Challenge Marcel Renaudie, elle ne pourra donc pas y participer.

Match n° 20730987 : Antran (3) È Châtelleraut Réunionnais (1) en poule B du 07/10/18

Courriel du club de Châtelleraut Réunionnais (15/10/18 à 17h16)

La Commission considérant votre courriel souhaite vous entendre pour un complément d'information le mercredi 31/10/18 à 19h.

Pour le club d'Antran : M. LAVRARD Benoît (Président du club).
M. FAUSTIN LEYBACH Didier (banc de touche)
M. BOGOTEAU Mickaël (capitaine de la rencontre)

Pour le club de Châtelleraut Réunionnais : M. CARTIER Denis (Président du club).
M. ARTHUR Hendrick (banc de touche)
M. SAMAM LATCHIMY Sylvain (capitaine de la rencontre)

CHAMPIONNAT FEMININ

La Commission constate que depuis le début de la saison trop de clubs ne respectent pas les règlements et surtout sur le surclassement des joueuses U16F et U17F.

Rappel du règlement :

Article 26.B des RG de la LFNA

4/ Pour les joueurs U17 et joueuses U17

Les joueurs U17 sous réserve de l'application de l'**Article 73.2 des RG de la F.F.F.**, peuvent participer en Seniors en Compétitions Nationales, Régionales et Départementales, sans restriction de nombres.

Les joueurs U17 peuvent également évoluer dans les compétitions de District.

Les joueuses U17 F sont quant à elles limitées à 2 inscrites sur la feuille de match, dans une compétition régionale ou départementale, dans une équipe SENIORS de son club.

5/ Pour les joueuses U16

Ces joueuses, sous réserve de l'application de l'**Article 73.2 des RG de la FFF**, peuvent évoluer en Compétitions Nationales Seniors F dans les conditions fixées par le règlement de la compétition.

Après avis du Comité de Direction de Ligue, une seule joueuse U16 F inscrite sur la feuille de match pourra évoluer au sein d'une équipe SENIORS de son club évoluant en compétitions régionales ou départementales.

Cette disposition ne concerne pas les joueuses U16 F évoluant en Pôle Espoirs ou Pôle d'Entraînement Régional.

L'organisme organisateur des compétitions a la possibilité de punir les clubs ne respectant pas ces dispositions.

L'article 213 de la FFF stipule : « Dans les cas énumérés aux articles 73, 153, 155 et 168, une amende dont le montant est fixé en annexe 5 (25") est infligée pour tout joueur en état d'infraction même si aucune réserve valable ne lui est visé ».



CHAMPIONNAT FEMININ U11/U13

Liste des équipes engagées pour la 2^{ème} phase

ASM (1)	Chauray (1)	Montmorillon (1)
Availles en Châtelleraut (1)	Echiré St Gelais (1)	Niort Chamois (1)
Bocafoot (1)	GJ 3 Vallées 86 (1)	Pays Argentonnois (1)
Bressuire (1)	GJ Vienne et Moulière (1)	Poitiers 3 cités (1)
Buxerolles (1)	Jaunay Clan (1)	Poitiers Asac (1)
Canton Cellois (1)	La Chapelle Bâton (1)	St Romans les Melle (1)
Cenon sur Vienne (1)	La Chapelle Bâton (2)	Thouars (1)
Châtelleraut (1)	La Pallu (1)	Venise Verte (1)
Châtelleraut (2)	Lusignan (1)	Vicq sur Gartempe (1)

COUPE LOUIS DAVID

Match n° 21054709 : Moncontour (1) È Antoigné (1) du 14/10/18

Courriel du club d'Antoigné (16/10/18 à 15h07)

La Commission demande à l'arbitre M. CASADEBAIG Richard un rapport à la suite de la blessure nécessitant l'interruption de la rencontre à recevoir avant le mercredi 24/10/18.

Dossier en instance.

COUPE LOUIS DAVID : 4^{ème} tour le 28/10/18

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
96	ADRIERS (1)	D4D	POITIERS ST ELOI (1)	D3C	
97	BONNEUIL MATOURS / ARCHIGNY (1)	D4B	ST SAVIN ST GERMAIN (2)	D3B	
98	CHAT PORTUGAIS (2)	D3A	VICQ SUR GARTEMPE	D1	
99	CHATAIN (1)	D4D	ACG FOOT SUD 86 (1)	D2B	
100	CHAUVIGNY (3)	D2B	ST JULIEN L'ARS (1)	D2A	
101	CIVAUX (1)	D3B	SOMMIERES ST ROMAIN (1)	D4D	
102	CROUTELE (1)	D5F	CERNAY (1)	D3A	
103	INGRANDES (1)	D3A	MONCONTOUR (1)	D4A	
104	LEIGNES SUR FONTAINE (1)	D3B	JARDRES (1)	D4B	
105	L'ENVIGNE (1)	D2A	POITIERS PTT (1)	D1	
106	LOUDUN (1)	D2A	POITIERS BAROC (1)	D3B	
107	MARIGNY ST LEGER (1)	D3A	CHASSENEUIL ST GEORGES (1)	D1	
108	NEUVILLE (2)	D1	CENON sur VIENNE (1)	D2A	
109	POITIERS CEP 1892 (1)	D3C	LUSIGNAN (1)	D1	
110	POITIERS GIBAUDERIE (1)	D4C	SUD VIENNE reg. COUHE (1)	D2B	
111	ROUILLE (1)	D2B	ST SAVIOL (1)	D3C	
112	SEVRES ANXAUMONT (1)	D2B	BUXEROLLES (2)	D1	
113	ST BENOIT (2)	D3B	VOUILLE (1)	D2A	
114	THURE BESSE (1)	D2A	LA PALLU (1)	D3A	

Organisation du 4ème tour LD : 41 équipes

27 équipes qualifiées 3ème tour de la Coupe Louis DAVID.

14 équipes éliminées au 4ème tour de la Coupe Régionale Nouvelle-Aquitaine.

3 équipes tirées au sort parmi les éliminées du 4ème tour de la Coupe Régionale Nouvelle-Aquitaine sont exemptes : Château Larcher (1), Jaunay Clan (1) et Vivonne (1).

Soit un nombre de matches au 4ème tour de 19

La commission constitue 2 groupes géographiques et procède à un tirage au sort intégral au sein de chaque groupe.

Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :

5ème tour : le 12/13 janvier 2019, 11 matchs

Les 19 vainqueurs du 4ème tour + 3 équipes exemptes du 4ème tour

6ème tour : le 26/27 janvier 2019, 6 matchs

Les 11 vainqueurs du 5ème tour + 1 éliminé du 4ème tour de la Coupe Ligue Nouvelle-Aquitaine.

7ème tour : le 30/31 mars 2019, 5 matchs

Les 6 vainqueurs du 6ème tour + 3 éliminés de la Coupe Ligue Nouvelle-Aquitaine.

1/4 de finale: le 19/20 mai 2019 : 5 vainqueurs + 3 éliminés après le 5ème tour de la Coupe Ligue Nouvelle-Aquitaine.

1/2 finales : le 01/02 juin 2019

Finale : le samedi 16 juin 2019.

COUPE JOLLIET-ROUSSEAU**Match n° 21054799 : La Ferrière / Magné (1) È Bouresse (1) du 14/10/18**

Courriel de l'arbitre de la rencontre M. FOURNIER Gaël (14/10/18 à 19h24)

Courriel du Président de Bouresse (15/10/18 à 09h55)

Courriel du Président de La Ferrière Airoux (15/10/18 à 09h56)

La Commission prend note que la rencontre en rubrique n'a pas eu sa durée réglementaire : prolongations jouées alors qu'elles ont été supprimées lors de l'Assemblée Générale du 08 juin 2018 à St Germain.

Dossier transmis à la Commission Départementale d'Arbitrage.

Par ces motifs donne le match à rejouer le dimanche 28/10/18.

Match n° 21055000 : Sanxay (1) È Coulombiers (1) du 14/10/18

Courriel du club de Sanxay (12/10/18 à 18h43)

Forfait de l'équipe de Sanxay (1) (sans déplacement de Coulombiers (1))

Amende de 31" au club de Sanxay.

L'équipe de Coulombiers (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Match n° 21055001 : Senillé-St Sauveur (1) È Dissay (1) du 14/10/18

Courriel du club de Senillé-St Sauveur (13/10/18 à 17h01)

Forfait de l'équipe de Senillé-St Sauveur (1) (sans déplacement de Dissay (1))

Amende de 31" au club de Senillé-St Sauveur.

L'équipe de Dissay (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Match n° 21055003 : La Trimouille (1) È Journet (1) du 14/10/18

Courriel de réclamation du club de Journet (14/10/18 à 21h36)

Réserve sur la participation du joueur licence n°1182420610 portant un maillot non numéroté.

La Commission,

Prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le joueur mis en cause est inscrit sur la feuille de match avec le numéro 14, que l'arbitre suite à la vérification des licences l'a autorisé à participer.



Considérant les dispositions de l'article 23.D.4 des RG de la LFNA qui précise que les joueurs doivent porter des maillots numérotés de 1 à 14 sous peine d'amende.

Par ces motifs, l'équipe de La Trimouille est amendée de 25€

Les droits de confirmation de réserve (38€) seront débités au club de Journet.

L'équipe de La Trimouille (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Dossier classé.

Match n° 21055007 : Vouneuil sur Vienne (1) È Angloise (1) du 14/10/18

Courriel du club d'Angloise (12/10/18 à 10h27)

Forfait de l'équipe d'Angloise (1) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club d'Angloise.

L'équipe de Vouneuil sur Vienne (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Match n° 21055008 : Millac (1) È Couhé (1) du 14/10/18

Match arrêté à la 75^{ème} minute.

Dossier transmis à la Commission de Discipline

Dossier en instance.

COUPE JOLLIET-ROUSSEAU: 2ème tour le 28/10/18					
N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
match du 1^{er} tour à rejouer					
6	LA FERRIERE / MAGNE (1)	D4D	BOURESSE (1)	D5D	
2^{ème} tour					
29	AVANTON (1)	D4A	VENDELOGNE (1)	D5E	
30	BUXEUIL (1)	D5B	ST LEGER DE MONTBRILLAIS (1)	D4A	
31	CEAUX LA ROCHE (1)	D4A	MOUTERRE / 3 MOUTIERS (1)	D5A	
32	CHAMPIGNY (1)	D4A	LES ORMES (1)	D5B	
33	CHATEL REUNIONNAIS (1)	D6B	COUSSAY MIR (1)	D5A	
34	CHAUNAY (1)	D5D	POITIERS ASAC (1)	D4B	
35	COUHE (1)	D5D	LA FERRIERE / MAGNE (1)	D4D	
	MILLAC (1)	D6F	BOURESSE (1)	D5D	
36	COULOMBIERS (1)	D4D	BRUX (1)	D5D	
37	LA PUYE LA BUSSIERE (1)	D4C	CHÂTEAUNEUF TARGE (1)	D4B	
38	LATILLE (1)	D5E	SAVIGNY L' EVESCAULT (1)	D5F	
39	L'ESPINASSE (1)	D5B	LA TRIMOUILLE (1)	D5C	
40	MAZEROLLES / LUSSAC (1)	D4D	VOUNEUIL SOUS BIARD (1)	D4C	
41	OUZILLY / COLOMBIERS (1)	D6A	VOUNEUIL SUR VIENNE (1)	D5B	
42	PERSAC (1)	D6F	CHARROUX / MAUPREVOIR (1)	D4D	
43	PLEUMARTIN / LA ROCHE POSAY (1)	D4B	NALLIERS (1)	D5C	
44	POITIERS PORTUGAIS (1)	D4C	BONNES (1)	D5C	
45	QUEAUX MOUSSAC/VERRIERES (1)	D5C	VERNON (1)	D5E	
46	SAVIGNE (1)	D6G	CHAMPAGNE (1)	D4D	
47	ST CHRISTOPHE (1)	D4A	DISSAY (1)	D4B	
48	VILLENEUVE (1)	D6E	LA CHAPELLE VIVIERS (1)	D5C	

Organisation du 2ème tour JR : 41 équipes

28 qualifiés du 1er tour

1 exempt du 1er tour

12 éliminés du 3ème tour de la Coupe Louis DAVID.

1 équipe tirée au sort parmi les éliminées du 3ème tour de la Coupe Louis DAVID est exempte : Les Roches La Villedieu(1)

Soit un nombre de matches au 2ème tour de 20

La commission constitue 3 groupes géographiques et procède à un tirage au sort intégral au sein de chaque groupe avec application des dispositions de l'article 7 du règlement de la coupe.

Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :

3ème tour : le 12/13 janvier 2019, 11 matchs

Les 20 vainqueurs du 2ème tour + 1 équipes exempte du 2ème tour + 1 équipe éliminée de la Coupe Louis David.

4ème tour : le 26/27 janvier 2019, 6 matchs

Les 11 vainqueurs du 3ème tour + 1 équipe éliminée de la Coupe Louis David.

5ème tour : le 30/31 mars 2019, 4 matchs

Les 6 vainqueurs du 4ème tour + 2 équipes éliminées de la Coupe Louis David.

1/4 de finale : le 19/20 mai 2019 : 4 vainqueurs + 4 équipes éliminées de la Coupe Louis David.

1/2 finales : le 01/02 juin 2019

Finale : le samedi 16 juin 2019.

CHALLENGE des RESERVES**Match n° 21054731 : Boivre (2) È Poitiers Cep (2) du 14/10/18**

Courriel de confirmation de réserve du club de Boivre (14/10/18 à 21h33)

Réserve non inscrite sur le verso de la feuille de match donc requalifiée en réclamation.

Réclamation sur la participation et sur la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe CEP 2 ayant participé à la rencontre ce jour. Plusieurs joueurs auraient participé à la dernière rencontre en équipe supérieure, et en challenge des réserves, le règlement n'en autorise aucun.

La Commission,

Prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable en la forme mais dit qu'il y a lieu de en informer le club de Poitiers Cep (article 187.1 des RG de la FFF) qui pourra formuler ses observations avant le mercredi 24 octobre 2018, compte tenu du calendrier des Coupes.

Dossier en instance.

Match n° 21054750 : Neuville (3) È Mignaloux Beauvoir (3) du 14/10/18

Courriel de l'arbitre de la rencontre M HEE François.

Une mauvaise manipulation de la tablette a entraîné un dysfonctionnement de celle-ci.

Dossier transmis à la Commission Départementale d'Arbitrage.

Dossier classé.

Match n° 21054751 : Nord Vienne (2) È Beaumont St Cyr (3) du 14/10/18

Courriel de confirmation de réserve du club de Nord Vienne (15/10/18 à 11h51)

Réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club Ent. S. Beaumont St Cyr, pour le motif suivant : des joueurs du Club de Beaumont St Cyr sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission,

Prend connaissance de la réserve pour la dire recevable en la forme.



Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de Beaumont St Cyr (1) jouait ce même week-end en Coupe Nouvelle-Aquitaine.

Considérant que l'équipe de Beaumont St Cyr (2) jouait ce même week-end en Coupe Louis David.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (38") seront débités au club de Nord Vienne.

L'équipe de Beaumont St Cyr (3) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Dossier classé.

Match n° 21054752 : Nouaillé (3) È Château Larcher (2) du 14/10/18

Rapport de l'arbitre M. OURAHOU Abdelghami.

Non utilisation de la feuille de match informatisée et feuille de match non reçue

Dossier en instance.

Match n° 21054762 : Thuré Besse (2) È Loudun (2) du 14/10/18

Courriel de l'éducateur de Loudun.

Dossier transmis aux Commission d'Arbitrage et de l'éthique.

CHALLENGE des RESERVES : 4ème tour le 28/10/18					
N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
59	ACG FOOT SUD 86 (2)	D4D	POITIERS CEP 1892 (2)	D5E	
			BOIVRE SPORTING CLUB 2015 (2)	D4A	
60	ASM FC (2)	D5A	NEUVILLE (3)	D4A	
61	AVAILLES en CHATEL (2)	D4B	BUXEROLLES (3)	D5F	
62	BIARD (2)	D5E	SEVRES ANXAUMONT (2)	D4B	
63	CENON SUR VIENNE (2)	D5A	OZON (2)	D5B	
64	CERNAY (2)	D5A	BEAUMONT ST CYR (3)	D3B	
65	CHÂTEAU LARCHER (2)	D5D	VALDIVIENNE (2)	D4C	
66	FONTAINE LE COMTE (3)	D5E	BRION - ST SECONDIN (2)	D3C	
67	JAUNAY CLAN (2)	D5F	THURE BESSE (2)	D5A	
68	LEIGNE SUR USSEAU (2)	D5B	MONTAMISE (2)	D4B	
69	NAINTRE (3)	D4B	L'ENVIGNE (2)	D5A	
70	POITIERS ST ELOI (2)	D4C	VERRIERES (2)	D4D	
71	ST LEGER DE MONTBRILLAIS (2)	D5A	MIGNE AUXANCES (3)	D4C	
72	ST MAURICE GENCAY (2)	D5D	ST BENOIT (3)	D4C	
73	USSON . L'ISLE (2)	D5D	NIEUIL L'ESPOIR (2)	D3C	
74	VIVONNE (2)	D5D	CIVAUX (2)	D5C	

Organisation du 4ème tour CHR : 32 équipes

32 équipes vainqueurs du 3ème tour

Soit un nombre de matches au 4ème tour de 16

Après avoir établi la liste des clubs recevant et celle des clubs se déplaçant, la commission constitue 2 groupes géographiques et procède à un tirage au sort intégral.

**Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :**

1/8 de finale : le 26/27 janvier 2019

1/4 de finale : le 18/19 mai 2019

1/2 finales : le 01/02 juin 2019

Finale : le 15/16 juin 2019

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE**Match n° 21055126 : Boivre (3) È Croutelle (2) du 14/10/18**

Courriel de confirmation de réserve du club de Boivre (14/10/18 à 21h38)

Réserve non inscrite sur le verso de la feuille de match donc requalifiée en réclamation.

Sur la participation / sur la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Croutelle 2 ayant participé à la rencontre ce jour. Plusieurs joueurs auraient participé à la dernière rencontre en équipe supérieur, et en challenge Renaudie, le règlement n'en autorise aucun.

La Commission,

Prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable en la forme mais dit qu'il y a lieu de ne pas informer le club de Croutelle (article 187.1 des RG de la FFF) qui pourra formuler ses observations avant le mercredi 24 octobre 2018, compte tenu du calendrier des Coupes.

Dossier en instance.

Match n° 21055127 : Château Larcher (3) È Blanzay (2) du 14/10/18

Courriel du club de Blanzay (14/10/18 à 11h32)

Forfait de l'équipe de Blanzay (2) (sans déplacement)

Amende de 31" au club de Blanzay.

L'équipe de Château Larcher (3) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Match n° 21055132 : Mazerolles-Lussac / Sillars (2) È Charroux-Mauprévoir (2) du 14/10/18

Forfait de l'équipe de Charroux-Mauprévoir (2) (sans déplacement)

Amende de 31" au club de Charroux-Mauprévoir.

L'équipe de Mazerolles-Lussac / Sillars (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Match n° 21055137 : Mouterre / 3 Moutiers (2) È Leigné sur Usseau (3) du 14/10/18

Forfait de l'équipe de Mouterre / 3 Moutiers (2) (sans déplacement de Leigné sur Usseau (3))

Amende de 31" au club de Mouterre Silly.

L'équipe de Leigné sur Usseau (3) est qualifiée pour la suite de la compétition.

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE: 3ème tour le 28/10/18

N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.	résultats
31	AVAILLES LIMOUZINE (1)	D6G	MAZEROLLES-LUSSAC / SILLARS (2)	D6E	
32	BEAUMONT ST CYR (5)	D6C	LEIGNE SUR USSEAU (3)	D6B	
33	BEUXES (1)	D6A	ST CHRISTOPHE (2)	D6B	
34	JOURNET (1)	D6F	SEVRES ANXAUMONT (3)	D6D	
35	MONCONTOUR (2)	D6A	AVANTON (2)	D6D	
36	MONTHOIRON (1)	D6C	SAMMARCOLLES (1)	D6A	
37	MONTS SUR GUESNES (1)	D6A	MARIGNY (2)	D6D	
38	PAYROUX (2)	D6G	POITIERS BEAULIEU (1)	D6E	
39	PLEUMARTIN / LA ROCHE POSAY (2)	D6C	BUXEUIL (2)	D6B	
40	SMARVES (2)	D6E	SANXAY (1)	D6H	
41	SOMMIERES / ST ROMAIN (2)	D6G	CROUTELLE (2)	D6D	
			BOIVRE SPORTING CLUB 2015 (3)	D6H	
42	ST REMY SUR CREUSE (1)	D6B	ORCHES (1)	D6A	
43	ST SAVIOL (2)	D6G	CHÂTEAU LARCHER (3)	D6H	
44	VALDIVIENNE (3)	D6E	LATHUS SAULGE (1)	D6F	
45	VOUNEUIL SUR VIENNE (2)	D6C	VELLECHES (1)	D6B	
46	VOUZAILLES (1)	D6H	ST GERVAIS (1)	D6B	

Organisation du 3ème tour: 33 équipes.

13 équipes qualifiées du 2ème tour,

1 équipe exempté au 2ème tour

4 équipes éliminées du 3ème tour du Challenge des Réserves,

15 équipes éliminées du 1er tour de la Coupe Jolliet Rousseau
(en attente de la décision Millac - Couhé)

1 équipe parmi les éliminées du 1er tour de la Coupe Jolliet-Rousseau sera exempté : Millac (1)

Soit un nombre de matches au 3ème tour de 16

La commission constitue 2 groupes géographiques et procède à un tirage au sort intégral au sein de chaque groupe.

Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :

4ème tour : le 12/13 janvier 2019, 8 matches

Les 16 vainqueurs du 3ème tour

5ème tour : le 26/27 janvier 2019, 6 matches

Les 8 vainqueurs du 4ème tour + l'exempt du 3ème tour + 3 équipes éliminées de la Coupe Jolliet-Rousseau

1/4 de finale : le 19/20 mai 2019 : 6 vainqueurs + 2 équipes éliminées de la Coupe Jolliet-Rousseau

1/2 finales : le 01/02 juin 2019

Finale : le dimanche 17 juin 2019.



DIVERS

Courriels des clubs de Blanzay, Civaux, L'Envigne et Smarves:

Pris note.

Courriels des clubs de Champigny et La Chapelle Viviers,

Nécessaire fait.

Courriels des clubs de Lathus, Montamisé et Monts sur Guesnes :

Réponse par la messagerie Zimbra.

Courriel du joueur RACHINE Mathieu (L'Espinasse):

Réponse par la messagerie Zimbra.

RESERVES NON CONFIRMEES

Match n° 21055141: Sèvres Anxaumont (3) . Coussay les Bois (2) en Challenge M. Renaudie du 14/10/18

NON SAISIE DES RESULTATS

Rencontres des 20 et 21/10/18.

- 1^{er} avertissement

Challenge Marcel Renaudie : Match n° 21055128 : Latillé (2) . Vouneuil sur Vienne (2)

Match n° 21055142 : Sommières St Romain (2) . Leignes sur Fontaine (2)

NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISEE

Rencontres des 06 et 07/10/18.

- Dossiers classés :

Départemental 3 : Match n° 20694373 : Cernay (1) . Antran (2) en poule A

Départemental 4 : Match n° 20694900 : Naintré (3) . Pleumartin La Roche (1) en poule B
Rapport FMI reçu

Départemental 5 : Match n° 20695559 : Haims (1) . Montmorillon (4) en poule C
Rapport FMI reçu

Rencontres des 13 et 14/10/18.

- Dossier en instance :

Challenge des Réserves : Match n° 21054740 : L'Envigne (2) . Châtelleraut Portugais (3)
Rapport FMI à fournir avant le 24/10/18

Match n° 21054752 : Nouaillé (3) . Château Larcher (2)
FMI non transmise / feuille de match non reçue
Rapport FMI à fournir avant le 24/10/18

- Dossiers classés :

Challenge des Réserves : Match n° 21054750 : Neuville (3) . Mignaloux (3)
Match n° 21054735 : Civaux (2) . Poitiers Baroc (2)

- 1^{er} avertissement



Féminines à 11 :

Match n° 20729543 : Ligugé (1) - Montmorillon / Fleuré / Vernon (2) en
Départemental 2 poule C
Aucune récupération des données du match sur la tablette.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES

Amende de 24" .

Rencontres des 13 et 14/10/18

Match n° 21054807 L'Espinasse (1) . Monthoiron (1) en Coupe Jolliet-Rousseau

Match n° 21054995 Poitiers Beaulieu (1) . La Puye La Bussière (1) en Coupe Jolliet-Rousseau

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF. accompagné d'un droit d'examen de 81 €

Prochaine réunion : le mercredi 24 octobre 2018 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire de séance, Roger GAULT.



COMMISSION JEUNES

Réunion du jeudi 18 Octobre 2018
Procès-verbal n° 09

Président M. Philippe BARRITAUULT
Présents Mmes Françoise BERTON et Sylvie TESSERAU
MM. Jean-Pierre BERNARD et Christian SAVIGNY
Excusés MM. Yannick METHIVIER et Jean-Paul PINTAULT

Approbation du PV n° 08 sans modification

AVIS AUX CLUBS

Challenges Jongleries :

- U11 : rattrapage : **10 novembre** 2018
- U13 : rattrapage : **10 novembre** 2018

Challenges U15 et U17 (1^{er} tour) :

3^{ème} journée le 20/10/18

2^{ème} tour le 08/12/2018

Festifoot :

2^{ème} tour le 20/10/18

Challenge DANSAC :

1^{er} tour le 20/10/18

2^{ème} tour le 08/12/18

Challenge U11 :

1^{er} tour le 20/10/18

2^{ème} tour le 08/12/18

CHAMPIONNAT U15

Match n° 20968791 Jaunay-Clan (1) È Buxerolles (1) en Départemental 1 poule A du 29/09/18

Match n° 20968816 Ligugé/Sm/It/Fo (2) È GJ Foot Sud 86 (1) en Départemental 1 poule B du 29/09/18

Match n° 20968818 Montmorillon (1) È GJ Vallée Vienne et Moulière en Départemental 1 poule B du 29/09/18

En raison de l'organisation de la Détection U15, les matchs en rubrique sont reportés et à jouer **au plus tard le samedi 3 novembre 2018** (possibilité d'avancer les matchs avec accord entre les clubs)

Match n° 20968825 : Ligugé/Sm/It/Fo (2) È GJ Vallée Vienne et Moulière (1) en Départemental 1 poule B du 13/10/18

Non utilisation de la FMI.

La Commission demande aux deux clubs :

- la composition de leur équipe
- le score de la rencontre
- les éventuelles blessures et sanctions.

Rapports à transmettre avant le mercredi 24 octobre 2018.

Dossier en instance.

Match n° 20968854 : Naintré (2) È Availles en Châtelleraut (1) en Départemental 2 poule A du 13/10/2018

1^{er} forfait de l'équipe de Naintré (2) (sans déplacement d'Availles en Châtelleraut (1)).

Amende de 10" au club de Naintré.



CHAMPIONNAT U11

Match n° 20969507 : Naintré (3) È Poitiers St Eloi (2) en Départemental 3 poule E du 06/10/2018

La Commission reprend le dossier mis en instance sur le PV n° 8.

Courriels des clubs de Naintré et Poitiers St Eloi

Dossier clos

Match n° 20969522 Quinçay/Béruges (1) È Migné Auxances (3) en Départemental 3 poule G du 13/10/18

1^{er} forfait de l'équipe de Migné Auxances (3) (sans déplacement)

Amende de 10 " au club de Migné Auxances

Match n° 20969528 GJ Val de Vonne (3) È Neuville (4) en Départemental 3 poule H du 13/10/18

1^{er} forfait de l'équipe de GJ Val de Vonne (3) (sans déplacement de Neuville (4))

Amende de 10 " au club de GJ Val de Vonne

Match n° 20969492 Mirebeau (1) È Nord Vienne/3Moutiers/Sammarcolles (2) en Départemental 3 poule B du 13/10/18

Feuille de match indiquant 4 joueurs pour l'équipe de Nord Vienne/3Moutiers/Sammarcolles (2), la Commission demande aux clubs d'adresser un rapport sur l'absence de licences pour l'équipe de Nord Vienne/3Moutiers/Sammarcolles (2) et le déroulement du match. Rapport à adresser avant le mercredi 24 octobre 2018, terme de rigueur.

Dossier en instance

La Commission enregistre l'engagement de nouvelles équipes pour la seconde phase :

GJ Vallées du Miosson (mail du 11 octobre 2018)

GJ Foot Sud 86 (mail du 17 octobre 2018)

Loudun (mail du 17 octobre 2018)

SO Châtelleraut (mail du 17 octobre 2018)

Fontaine le Comte (mail du 18 octobre 2018)

Poitiers 3 Cités 3 (mail du 18 octobre 2018)

CHALLENGE DANSAC U13

La Commission maintient les rencontres du challenge Dansac le 20 octobre 2018.

Les clubs qui ne seront pas présents seront déclarés forfait.

LICENCES MANQUANTES

Amende de 60 par licence manquante

Rencontres du 13/10/18 :

Match n° 20969485 La Pallu (3) en U11 . D3 poule A : 5

Match n° 20969539 GJ Cap Ouest en U11 D3 poule J : 1

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Amende de 120 par feuille de match manquante

Rencontres du 13/10/18

Match n°20968674 : 3 Moutiers/ASM/Sam/NV (1) . Antoigné/Châtel. Portugais (1) en U17/U18 Départemental 2 poule A

Match n°20968758 : GJ Vallées du Miosson (2) . GJ 3 Vallées 86 (2) en U17/U18 Départemental 2 poule C



Match n°20968937 GJ Vallées du Miosson (2) . Sud Vienne Région de Couhé (1) en U15 Départemental 2 poule D

Match n°20969082 GJ Foot Sud 86 (1) . Montmorillon (2) en U13 Départemental 2 poule C

Match n°20969112 GJ Avenir 86 (2) . Vicq/St Savin (1) en U13 Départemental 3 poule A

Match n°20969226 GJ Foot Sud 86 (2) . Boivre/Latillé (1) en U13 Départemental 3 poule E

Match n°20969329 GJ Avenir 86 (1) . Vicq/St Savin en U11 Départemental 1 poule B

Match n°20969347 Montmorillon (1) . GJ Foot Sud 86 (1) en U11 Départemental 1 poule E

Match n°20969398 Montmorillon (2) . Pouillé-Tercé/Fleuré (1) en U11 Départemental 2 poule H

Match n°20969546 GJ Vallée Vienne et Moulière (1) . GJ Vallées du Miosson (4) en U11 Départemental poule 3 poule K

Prochaine réunion : jeudi 25 Octobre 2018, sur convocation.

Le Président, Philippe Barritault

La secrétaire, Françoise Berton



COMMISSION APPEL ET APPEL DE DISCIPLINE

Réunion du lundi 15 octobre 2018
PV n° 6

Présents : MM. GALLAIS Raymond (président), APERCE Jean-Michel (vice -président), Mme TOURRAIS Isabelle (secrétaire), MM. CAILLON Gérard, VAUDEL Michel.

Absents excusés : MM. GIRET Jean-Pierre, RABEAU Jean

Configuration règlementaire

Dossier n°5 (suite)

Appel du club ACG FOOT SUD 86 d'une décision de la Commission sportive litiges et contentieux, PV n° 07 du 19/09/18 publié sur Foot Club le 21/09/18 qui a décidé :

Match n° 20694229 : Vivonne (1) È ACG Foot Sud 86 (1) en poule B du 08/09/18

Réserve technique sur le changement de terrain suite à une panne de éclairage à la 62^{ème} minute.

Appel reçu par courriel le 24-09-2018.

La Commission,

Après vérification des identités et rappel de la procédure notamment les articles 188, 189, 190.4 et 128 des RG FFF, reprend le dossier mis en instance le 01-10-2018 (PV n°5) qui stipule :

« La commission dit que les divergences entre les rapports et les différentes réponses apportées méritent d'être précisées et débattues pour statuer sur le fond ;

Décide de convoquer les différentes parties pour audition le lundi 15 octobre à 19h00 »

Jugeant ce jour en appel et 2^{ème} ressort,

Confirme la recevabilité de l'appel ;

Reprend la réserve technique transcrite sur la feuille de match :

« Je soussigné Mr. TROMAS, capitaine de l'équipe ACG FOOT SUD 86, pose une réserve suite à une panne d'électricité pour les motifs suivants :

- 1- L'éclairage du terrain de repli n'est pas homologué
- 2- Le tracé du terrain est défectueux et incomplet
- 3- Le délai pour reprendre le jeu en cas de changement de terrain est de 15 minutes et non 45 minutes
- 4- Le jeu a repris après les 45 minutes règlementaires soit 60 minutes après la panne d'éclairage »

Ainsi que le courrier d'accompagnement de la confirmation de réserve :

« Nous appuyons la réserve formulée samedi soir au cours du match portant sur les points suivants :

- 1- De gros doutes sur l'homologation de l'éclairage de ce terrain pour recevoir ce type de rencontre
- 2- Marquage insuffisant après intervention et même absence totale de marquage à de nombreux endroits
- 3- Filets de buts troués et non réparés avant reprise de la partie
- 4- Délai de 45 minutes non respecté »

Examinant la procédure antérieure,

Constata que la réserve technique déposée concerne deux commissions :

- la Commission des Terrains et Infrastructures Sportives pour la conformité du terrain et le classement de l'éclairage selon l'article 6 des RG LFNA,
- la Commission de District de l'Arbitrage pour la recevabilité de la réserve qui est seule compétente pour statuer sur l'application des lois du jeu.

Considérant la décision de la Commission Sportive du 19-09-2018, PV n°7, publié dans FOOT le 21-09-2018 qui dit « la réserve non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain. Dossier classé »,

Considérant le PV n°2 du Bureau de la Commission de District d'Arbitrage du 21-09-2018 publié dans FOOT le 28-09-2018 traitant la réserve technique déposée,

Considérant que le dossier avait bien été transmis à la CDA,

Considérant que la décision finale de la Commission Sportive est antérieure à celle de la CDA,



Considérant que cette décision tient compte du rapport de l'arbitre et du rapport reçu de la commission des terrains,

Considérant qu'elle ne tient pas compte de la réponse apportée par la CDA,

La commission dit que la procédure antérieure est entachée d'irrégularité et décide d'annuler la décision prise en première instance.

La commission disposant de toutes les informations permettant le respect de l'intégralité de la procédure dit que la décision d'appel peut intervenir dans des conditions régulières, celle-ci se substituant alors à la décision de première instance.

La commission, statuant sur le fond, entend ensuite :

- Mme MOREAU Maryse, Présidente de la Commission Sportive Litiges et Contentieux,
- M. MALBRAND Guy, Président de la Commission des Terrains et Infrastructures Sportives,
- M. DUPUIS Bruno, vice-président délégué de la Commission de District d'Arbitrage ;
- M. ARDILLON Stéphane, arbitre officiel de la rencontre,

Pour le club de ACG Foot Sud 86 :

- M. MESMIN Jean-Paul, président, dirigeant délégué,
- M. TROMAS Cyril, capitaine,
- M. GALLOT Patrick, assistant 2

Pour le club de VIVONNE :

- M. DUGAST Fabrice, président, dirigeant délégué,
- M. SLIMANI Mickaël, assistant 1
- M. PASQUET Emilien, capitaine, est excusé.

Considérant que M. MESMIN :

- Ne savait pas que l'éclairage était classé et qu'aucune information ne lui a été donnée,
- Déploie l'état du terrain qui n'aurait pas été complètement tracé, la présence de trous dans les filets et une bouche d'arroseur dangereuse,
- Décrit l'insistance de l'arbitre à vouloir finir la rencontre,
- Aurait souhaité dans ces conditions que le match soit rejoué ;

Considérant que M. DUGAST dit :

- avoir répondu aux demandes de l'arbitre,
- avoir lui-même réparé les filets,
- que le terrain a été tracé selon les directives de l'arbitre ;

Considérant que M. MALBRAND confirme que :

- le terrain est homologué niveau 6 depuis le 16-1-17 jusqu'en 2024,
- l'éclairage est classé EFootA11 (nouvelle loi) depuis le 05-03-17 pour 2 ans ;

Considérant que l'arbitre de la rencontre dit que:

- il a agi de sa propre initiative,
- il avait bien remarqué des trous dans les filets et dit en avoir réparé,
- le marquage effectué était conforme à la loi 1 (lignes obligatoires tracées) et qu'il a jugé ce marquage suffisant,
- la bouche d'arroseur a été protégée avec du sable,
- confirme que la durée d'interruption de la rencontre est bien de 42 minutes ;

Considérant que M. DUPUIS Bruno :

- constate que l'arbitre a bien utilisé tous les moyens en sa possession pour mener la rencontre à son terme,
- dit qu'il ne voit aucune raison réglementaire pouvant remettre en cause le résultat de la rencontre,

La commission, considérant les éléments développés au cours de l'audition constate que :

- L'arbitre a bien agi de sa propre initiative quant à la décision d'utiliser le terrain annexe et son éclairage,
- les lois du jeu autorisent l'arbitre en pareil cas à poursuivre la rencontre sur un terrain annexe à condition :
 - que le règlement de la compétition n'interdise pas cette disposition
 - que le terrain de repli soit conforme aux règlements de la compétition.
- l'article 6 des règlements généraux de la LFNA fixe les normes à respecter concernant les infrastructures sportives dans les championnats départementaux 2 et en dessous ainsi:
 - terrains : niveau 6 FootA11
 - éclairage : niveau E FootA11
- l'arbitre est le seul chronométreur de la partie,
 - il est doté d'un pouvoir discrétionnaire qui fait de lui la personne qui possède l'autorité nécessaire à la bonne conduite du match notamment en veillant à la conformité du terrain et à la sécurité des joueurs.



A défaut de preuves contraires probantes concernant l'application des règlements, la commission décide de confirmer le résultat de la rencontre inscrit sur la feuille de match: VIVONNE bat ACG Foot Sud 86 : 1 but à 0 et transmet le dossier à la commission sportive pour homologation.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 81 euros.

Les frais d'appel (81 ") ainsi que les frais de déplacement de l'arbitre et des présidents des commissions convoquées (10,80 + 8,64 + 4,86 + 29,70) seront débités à l'ACG FOOT SUD 86.

Dossier n°6

Appel du club CS CHATAIN de la décision de la Commission de District d'Arbitrage, PV n°2 du 21/09/18 publié sur le Journal Foot Vienne le 28/09/18 concernant le match ACG FOOT SUD 86 (2) È CHATAIN (1) en D4D du 08/09/18 et qui a décidé :

« Par ces motifs, la commission de District d'Arbitrage déclare la réserve non fondée et transmet le dossier à la commission sportive litiges et contentieux du district de la Vienne pour HOMOLOGATION du résultat ».

Appel reçu par courriel le 02-10-2018

La Commission,

Après vérification des identités et rappel de la procédure, notamment les articles 188, 189, 190.4 et 128 des RG FFF,

Jugeant ce jour en appel et 2^{ème} ressort,

Dit l'appel recevable.

Examinant la procédure antérieure puis statuant sur le fond :

Considérant la réserve technique transcrite sur la feuille de match :

« Le gardien récupère le ballon, le joueur ACG FOOT SUD 86 au moment où il dégage, le joueur saute, change de trajectoire et contre le ballon. Et but d'un autre joueur ».

Après audition de :

- M. DUPUIS Bruno, vice-président délégué de la Commission de District de l'Arbitrage,
- M. DROUHAULT Cyrille, arbitre officiel de la rencontre

Pour le club de US CHATAIN :

- M. DUQUERROIR, président,
- M. CHARTREUX Jean-Philippe, capitaine,
- M. MARTIN Cédric, assistant 2,
- Assiste : M. GUINOT Jean-Michel, secrétaire (autorisé par le président)

Pour le club de ACG FOOT SUD 86 :

- M. MESMIN Jean-Paul, président,
- M. BAUDIFFIER Pierre-Alexis, capitaine
- M. GIRAUD Nicolas, assistant 1, est excusé,
- M. DURAND Vincent, délégué,

Considérant que le club de CHATAIN

- dépose une réserve technique relative à la validation d'un but,
- déclare que le gardien en dégageant a été gêné par un adversaire qui a contré le ballon en se retournant,
- dit que l'arbitre aurait dû tenir compte de cette faute et refuser le but,

Considérant que l'arbitre de la rencontre :

- Précise que sur un coup de pied de coin, le gardien de Chatain s'est saisi du ballon, puis s'est précipité vers la limite des 16 m, a voulu rapidement dégager le ballon au pied qui a frappé le dos d'un adversaire qui se replaçait. Ce ballon a été ensuite repris par un co-équipier qui a marqué.

Considérant que le club de ACG FOOT SUD 86 retient les propos décrits par l'arbitre,

Considérant que M. DUPUIS confirme la recevabilité de la réserve technique, qu'il s'agit d'une appréciation des lois du jeu et que l'arbitre a usé de son pouvoir discrétionnaire,

La commission dit qu'il s'agit d'une question de fait, décide de confirmer la décision de la Commission de District d'Arbitrage et fait retour du dossier à la commission sportive pour homologation.



Elle transmet à la CDA :

- le rapport de l'arbitre concernant l'attitude du joueur n° 10 de Chatain également arbitre officiel.
- le rapport du club de Chatain concernant les propos qu'aurait pu tenir l'arbitre de la rencontre.

Elle transmet à la commission de discipline le rapport du club de Chatain conformément aux articles 1.2.2 et 2.1.1 de la procédure disciplinaire, la commission de discipline étant seule compétente pour déterminer si les faits reprochés sont constitutifs ou non d'un agissement disciplinairement répréhensible.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 81 euros.

Les frais d'appel (81 ") ainsi que les frais de déplacement de l'arbitre et du vice-président de la CDA (10,80 + 4,86 = 15,66 ") seront débités au CS CHATAIN.

Le Président
GALLAIS Raymond

La Secrétaire
TOURRAIS Isabelle



INFORMATIONS DIVERSES



LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !

ENGAGEMENT – Championnat Futsal Seniors Masculin Saison 2018/2019

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

CLUB :

N° affiliation FFF :

Nombre d'équipes engagées :

Responsable du futsal au sein du club

Nom, prénom :

N° mobile :

Courriel :

L'engagement est à valider dans Footclubs pour le vendredi 19 octobre 2018

RENSEIGNEMENTS TERRAINS

Le club doit faire signer le propriétaire du terrain pour justifier de la mise à disposition d'un créneau horaire pour pratiquer la discipline « Fustal ».

Je soussigné.....

fonction.....

atteste que le club..... dispose des créneaux ci-dessous
dans le (ou les) gymnase(s) (nom et adresse)

.....
.....

Créneau(x) :

Signature
(cachet)

Le président du club
(signature et cachet)



LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !

ENGAGEMENT – Coupes départementales Futsal Saison 2018/2019

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

CLUB :

N° affiliation FFF :

Nombre d'équipes engagées :

Responsable du futsal au sein du club

Nom, prénom :

N° mobile :

Courriel :

EQUIPES ENGAGEES

Féminines U11/U13 - Féminines U14/U17 - Séniors Féminines – Séniors Masculins

L'engagement est à valider dans Footclubs pour le vendredi 30 novembre 2018

GYMNASES

Avez-vous un gymnase de disponible ?

oui non

Quelles journées pouvez-vous recevoir ?

Féminines U11/U13 et U14/U17

Samedi 12/01/19 (matin) oui non

Dimanche 13/01/19 (matin)

oui non

Samedi 19/01/19 (matin) oui non

Dimanche 20/01/19 (matin)

oui non

Samedi 26/01/19 (matin) oui non

Dimanche 27/01/19 (matin)

oui non

Séniors Féminines

Samedi 12/01/19 (après-midi) oui non

Dimanche 13/01/19 (après-midi)

oui non

Samedi 19/01/19 (après-midi) oui non

Dimanche 20/01/19 (après-midi)

oui non

Samedi 26/01/19 (après-midi) oui non

Dimanche 27/01/19 (après-midi)

oui non

Séniors Masculins

Mercredi 19/12/19 (soir) oui non

Mercredi 09/01/19 (soir) oui non

Mercredi 16/01/19 (soir) oui non

Signature Président du club
ou son représentant
(cachet)



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2018/2019

Sélection U15 Garçons



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et les Districts, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique organisent deux rassemblements à destination des jeunes joueurs nés en 2004.

Echéancier, programme des détections :

- Samedi 29 Septembre (environ 30 joueurs convoqués issus des deux premiers stages)
- Samedi 20 Octobre (16 joueurs convoqués issus du stage précédent)
- Mercredi 24 et Jeudi 25 Octobre :
 - Tournoi Inter-Secteurs à Puymoyen (16 joueurs) contre Districts 16, 17 et 79

Pour ces rassemblements, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'un ballon (taille 5)
- d'une GOURDE

En cas d'absence, merci de prévenir IMPÉRATIVEMENT le Conseiller Technique, Anthony ALLOUIS, au 06.44.28.33.94

SAMEDI 20 OCTOBRE 2018

de 14h à 17h à POITIERS ST ELOI

Terrain Honneur – Rue de l'Elorn (à côté de l'Ecole Pablo Neruda) – 86000 Poitiers

Liste des 16 joueurs convoqués pour ce stage :

CHÂTELLERAULT S.O.C :	BARBARIN Pierre – DESPRES Mattéo (<i>G.But</i>) – PICHARD Florian – RODRIGUEZ Majuan – GONZALES Mathieu – MAQUIGNON Brice.
G.J FOOT SUD 86 :	MASSE Brice.
MONTMORILLON :	TALLON Mathis.
STADE POITEVIN F.C :	E'SILVA Tiago – MARQ Simon – VIGIER Théo – DRAME Dembo – GRANSAGNE Lucas – THES ELOIS Jean Denis – NDIEFI Stephen – CITRON David.

Contenu de l'après-midi : match opposition contre équipe niveau U16R1

Encadrement : ALLOUIS Anthony (CTD) + membres Commission Technique Pôle PPF.



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – saison 2018/2019

Sélection U15 Filles

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et les Districts, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique organisent plusieurs rassemblements à destination de jeunes joueuses nées en 2004 du département.

Echéancier, programme des détectations :

1 – Lundi 22 Octobre (environ 15 joueuses convoquées)

2 – Dimanche 28 et Lundi 29 Octobre : Tournoi Inter-Secteurs à Puymoyen

(Sélection U15 de 10 joueuses avec possibilité d'une ou deux U14)

CONVOCAISON OFFICIELLE

LUNDI 22 OCTOBRE 2018

de 9h30 à 17h30 au siège du District de Football de la Vienne à **POITIERS**

(1 rue François Prat – 86000)

Liste des 15 joueuses convoquées :

- A.S.M : BONNET Océane
- CHÂTELLERAULT SOC : RAYEZ Cristal, TERRASSON Flavie, URBANOVSKY Laura, GRAVELEAU Axelle
- G.J AVENIR 86 : LEPLANQUAIS Lilou, VOISIN Maïlyne
- LA CHAPELLE-BÂTON : LE BROCC Anna
- LIGUGE : DOUSSIN Louise, HYAUMET Juliette
- MONTMORILLON : CHARRIER Lucie
- POITIERS TROIS CITES : BAHROUNE Fatima, DEWIMILLE Ilyana, IMBERT Sasha
- VOUNEUIL-sur-VIENNE : LE DREAU Salomé

Pour ce stage organisé sur la journée, chaque joueuse devra se munir :

- de son équipement complet de footballeuse
- d'un ballon (taille 5)
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale (si celle-ci n'a pas déjà été fournie)

Le repas du midi sera pris en commun à la charge du District de Football de la Vienne

→ Programme de la journée : ateliers techniques, jeux, opposition contre U13Garçons (Foot à 11)

MERCI de CONFIRMER votre PRESENCE auprès d'Anthony ALLOUIS au 06.44.28.33.94

L'encadrement de ce rassemblement sera assuré par Anthony ALLOUIS (C.T 86) assisté des membres diplômés fédéraux de la Commission Technique.





SECTEURS 2018 /2019

1- Secteur du Pays Loudunais (11 clubs)

Représentants :

- Du Comité de Direction : Guy MALBRAND
- De la Commission des Terrains : Guy MALBRAND
- De la Commission d'Arbitrage : Isabelle TOURRAIS
- De la Commission Technique : Tony RICHARD

ASM, Beuxes, Ceaux- La Roche, Les Trois Moutiers, Loudun, Moncontour, Monts sur Guesnes, Mouterre Silly, Nord Vienne, Sammarçolles, Saint Léger de Montbrillais.

2- Secteur du Haut-Poitou (14 clubs)

Représentants :

- Du Comité de Direction : Daniel FRAUDEAU, Béatrice MATHIEU
- De la Commission des Terrains : Marc LAVAUD
- De la Commission d'Arbitrage : Ludovic BRUNETEAU
- De la Commission Technique : Jean-Claude BARRAULT, Johnny LECLERC

Avanton, Boivre Sporting Club 2015, Champigny, Chéneché, Cissé, Coussay en Mirebeau, Latillé, La Pallu, Mirebeau, Neuville, Quinçay, Vendelogne, Vouillé, Vouzailles.

3- Secteur du Pays Châtelleraudais 1 (23 clubs)

Représentants :

- Du Comité de Direction : Patrice HERAULT, Jean-Louis OLMIER, Jean-Louis RIDEAU
- De la Commission des Terrains : Patrice HERAULT
- De la Commission d'Arbitrage : Nathalie LE BRETON
- De la Commission Technique : Franck BONNARD, Rodolphe LEVRAULT, Eric MAIOROFF

Angles sur Anglin, Antoigné, Archigny, Archigny Foot Loisirs, Availles en Châtelleraut, Bonneuil Matours, Cenon, Châteauneuf Targé, Châtelleraut Portugais, Châtelleraut Réunionnais, Châtelleraut SOC, Colombiers, Coussay les Bois, La Roche Posay, Monthoiron, Naintré, Ozon FC, Pleumartin, Senillé-St Sauveur, Thuré-Besse, Vicq sur Gartempe, Vouneuil sur Vienne, GJ Val de Gartempe et Creuse.

4- Secteur du Pays Châtelleraudais 2 (16 clubs)

Représentants :

- Du Comité de Direction : Dominique GIRAUD, Eric MAIOROFF
- De la Commission des Terrains : Patrice HERAULT
- De la Commission d'Arbitrage : Bruno DUPUIS
- De la Commission Technique : Stéphane DUMAS, Luis DA SILVA, Coralie RENETEAU

Antran, Buxeuil, Cernay, Ingrandes, L'Envigne, Leigné sur Usseau, Les Ormes, Orches, Ouzilly, Oyré-Dangé, St Christophe, St Genest, St Gervais, St Rémy sur Creuse, Vellèches, GJ Avenir 86.

5- Secteur de Vienne et Gartempe 1 (17 clubs)

Représentants :

- Du Comité de Direction : Dominique LANNEAU, Christian SAVIGNY
- De la Commission des Terrains : Alain LAVERGNE
- De la Commission d'Arbitrage : David PLAINCHAMP
- De la Commission Technique : Christian SAVIGNY

Adriers, Availles Limouzine, Bouresse, Civaux, Leignes sur Fontaine, La Chapelle Viviers, Lhonnaizé, Mazerolles Lussac Les Châteaux, Millac, Persac, Pressac, Queaux-Moussac, Sillars, Usson - L'Isle, Valdivienne, Verrières, GJ 3 Vallées 86.



6- Secteur de Vienne et Gartempe 2 (12 clubs)

Représentants :

- Du Comité de Direction : Laurent LARBALETTE, Christian FLORENT
- De la Commission des Terrains : Alain LAVERGNE
- De la Commission d'Arbitrage : Mathieu DOUSSELAIN
- De la Commission Technique : Christian FLORENT, Michel MORON

Haims, Jouhet Pindray, Joumet, La Puye-La Bussiere, Lathus, La Trimouille, Montmorillon, Nalliers, Plaisance, Saulgé, St Pierre de Maillé, St Savin St Germain.

7- Secteur des Vallées du Clain et du Pays Méluin (15 clubs)

Représentants :

- Du Comité de Direction : Maryse MOREAU, Serge BIBARD
- De la Commission des Terrains : Gilles RAVEAU
- De la Commission d'Arbitrage : Nathalie LE BRETON
- De la Commission Technique : Jean-Paul BLOT, Davy DEBENNE

Château Larcher, Coulombiers, Fleuré, Iteuil, Les Roches La Villedieu, Lusignan, Nieuil L'Espoir, Nouaillé, Rouillé, Sanxay, Smarves, Vernon, Vivonne, GJ Val de Vonne, GJ Vallées du Miosson.

8- Secteur du Civraisien en Poitou (20 clubs)

Représentants :

- Du Comité de Direction : Jean-Pierre BERNARD, Jean-Jacques MASSE
- De la Commission des Terrains : Philippe BARANGER
- De la Commission d'Arbitrage : Nathalie LE BRETON
- De la Commission Technique : Jean-Pierre BERNARD, Claude HEBRAS, Marine MINAULT

ACG Foot Sud 86, Blanzay, Brion St Secondin, Brux, Champagné St Hilaire, Charroux-Mauprévoir, Châtain, Chaunay, Couhé, La Chapelle Bâton, La Ferrière Airoux, Magné, Payroux, Savigné, Sommières St Romain, St Maurice Gençay, St Saviol, Sud Vienne Région de Couhé, GJ Foot Sud 86, GJ Val de Clouère.

9- Secteur du Grand Poitiers 2 (16 clubs)

Représentants :

- Du Comité de Direction : Yannick METHIVIER, David PLAINCHAMP
- De la Commission des Terrains : Jean-Pierre BRISSONNET, Philippe TEXIER
- De la Commission d'Arbitrage : Sébastien AUBINEAU
- De la Commission Technique : Benoît BASSEREAU, Emmanuel POUEROULIE, Marine RICHARD

Beaumont St Cyr, Bonnes, Chauvigny, Dissay, Jardres, Jaunay Clan, L'Espinasse, Lavoux-Linières, Marigny St Léger, Pouillé Tercé, Savigny L'Evescault, Sèvres Anxaumont, St Julien L'Ârs, GJ Val Vert, GJ Vallée Vienne et Moulière Chauvigny, Villeneuve.

10- Secteur du Grand Poitiers 1 (29 clubs)

Représentants :

- Du Comité de Direction : Jacques DANTAN, Sylvie TESSEREAU, Isabelle TOURRAIS
- De la Commission des Terrains : Jean-Pierre BRISSONNET, Philippe TEXIER
- De la Commission d'Arbitrage : Sébastien AUBINEAU
- De la Commission Technique : Arnaud AUGEREAU, Jacques DANTAN, Nicolas PAYNOT

Bérges, Biard, Buxerolles, Chasseneuil-St Georges, Crotelle FC, Fontaine Le Comte, Ligugé, Mignaloux, Migné Auxances, Montamisé, Poitiers 3 Cités, Poitiers ASAC, Poitiers Baroc, Poitiers Beaulieu, Poitiers CEP 1892, Stade Poitevin FC, Poitiers Gibauderie, Poitiers Portugais, Poitiers PTT, Poitiers St Eloi, Poitiers St Eloi Foot Loisirs, St Benoît, Vouneuil sous Biard, GJ CAP Ouest Poitiers.

Foot Ent Amicale du Personnel des Hôpitaux de la Vienne, Foot Ent. EDF Gazelec Football Poitiers, Foot Ent SAFT Poitiers, Foot Ent ASPPT Poitiers, Foot Entreprise Secours Catholique.

TOTAL : 173 CLUBS



FORMATIONS COMPLETES

CFF1

du Mardi 28 au Vendredi 31 Août 2018 de 8h30 à 17h30 (32 heures : 4x8)

Lieu : Poitiers (siège du District, 1 rue François Prat - 86000)

du Mardi 23 au Vendredi 24 Octobre 2018 de 8h30 à 17h30 (32 heures : 4x8)

Lieu : La Chapelle-Bâton (stade municipal)

CFF2

du Mardi 28 au Vendredi 31 Août 2018 de 8h30 à 17h30 (32 heures : 4x8)

Lieu : Poitiers (complexe sportif St Nicolas, 156, route de Parthenay - 86000)

du Lundi 22 au Jeudi 25 Octobre 2018 de 8h30 à 17h30 (32 heures : 4x8)

Lieu : Buxerolles et Poitiers (complexe sportif Michel Amand et Terrain de Québec)

du Mardi 19 au Vendredi 22 Février 2019 de 8h30 à 17h30 (32 heures : 4x8)

Lieu : Poitiers (complexe sportif St Nicolas, 156, route de Parthenay - 86000)

CFF3

du Mercredi 31 Octobre au Samedi 3 Novembre 2018 de 8h30 à 17h30 (32 heures : 4x8)

Lieu : Poitiers (à définir)



FORMATIONS MODULAIRES

MODULE U9

les Vendredi 16 et Samedi 17 Novembre 2018 (16 heures : 2x8)

Lieu : à définir

MODULE U11

les Vendredi 15 et Samedi 16 Février 2019 (16 heures : 2x8)

Lieu : à définir

MODULE U13

les Vendredi 21 et Samedi 22 Décembre 2018 (16 heures : 2x8)

Lieu : à définir

MODULE U15

les Vendredi 1^{er} et Samedi 2 Mars 2019 de 8h30 à 17h30 (16 heures : 2x8)

Lieu : à définir

MODULE U17/U19

les Vendredi 15 et Samedi 16 Février 2019 de 8h30 à 17h30 (16 heures : 2x8)

Lieu : à définir

MODULE SENIOR

les Vendredi 25 et Samedi 26 Janvier 2019 de 8h30 à 17h30 (16 heures : 2x8)

Lieu : à définir

MODULE CFF4 - PROJET ASSOCIATIF

les Lundi 26 (18h-22h), Vendredi 30 Novembre (18h-22h) et Samedi 1^{er} (8h30-12h30),

Lundi 10 (18h-22h) Décembre 2018 (16 heures : 4x4)

Lieu : Poitiers (siège du District, 1 rue François Prat - 86000)

MODULE CFF4 - PROJET EDUCATIF et SPORTIF

les Vendredi 14 et Samedi 15 Décembre 2018 de 8h30 à 17h30 (16 heures : 2x8)

Lieu : Poitiers (siège du District, 1 rue François Prat - 86000)

FORMATIONS MODULES COMPLEMENTAIRES**MODULE U7**

Le Samedi 20 Octobre 2018 de 8h30 à 17h30 (8 heures)

Lieu : à définir

Le Samedi 13 Avril 2019 de 8h30 à 17h30 (8 heures)

Lieu : à définir

MODULE GARDIEN de BUT - Découverte

Les Mercredi 31 Octobre et Jeudi 1^{er} Novembre 2018 de 8h30 à 17h30 (16 heures : 2x8)

Lieu : à définir

MODULE GARDIEN de BUT - Perfectionnement

Les Vendredi 2 et Samedi 3 Novembre 2018 de 8h30 à 17h30 (16 heures : 2x8)

Lieu : à définir

MODULE ANIMATRICE

Le Vendredi 21 Décembre 2018 de 9h30 à 16h30 (6 heures)

Lieu : Poitiers (siège du District, 1 rue François Prat - 86000)

Le Samedi 13 Avril 2019 de 9h30 à 16h30 (6 heures)

Lieu : Poitiers (siège du District, 1 rue François Prat - 86000)

MODULE FUTSAL

Le Samedi 22 Décembre 2018 de 8h30 à 17h30 (8 heures)

Lieu : à définir

MODULE SANTE / SECURITE

du Mardi 8 au Vendredi 11 Janvier 2019 de 8h30 à 17h30 (32 heures : 4x8)

Lieu : Poitiers (siège du District, 1 rue François Prat - 86000)

MODULE BEACH SOCCER

Le Samedi 22 Juin 2019 de 8h30 à 17h30 (8 heures)

Lieu : à définir

MODULE ARBITRAGE

Les Mardi 5 et Mercredi 6 Février 2019 de 8h30 à 17h30 (16 heures : 2x8)

Lieu : Poitiers (siège du District, 1 rue François Prat - 86000)



CERTIFICATIONS

- CFF1 Le Mardi 16 Avril 2019
CFF2 Le Mercredi 17 Avril 2019
CFF3 Le Jeudi 18 Avril 2019
CFF4 Le Vendredi 19 Avril 2019

FORMATION CONTINUE B.M.F - B.E.F

- B.E.F** 1^{ère} session proposée : MODULE CFF4 - PROJET EDUCATIF et SPORTIF
les Vendredi 14 et Samedi 15 Décembre 2018 de 8h30 à 17h30 (16h : 2x8)
Lieu : Poitiers (siège du District, 1 rue François Prat - 86000)
- 2^{ème} session proposée : MODULE CFF4 - PROJET ASSOCIATIF
les Lundi 26 (18h-22h), Vendredi 30 Novembre (18h-22h) et Samedi 1^{er} (8h30-12h30),
Lundi 10 (18h-22h) Décembre 2018 (16 heures : 4x4)
Lieu : Poitiers (siège du District, 1 rue François Prat - 86000)
- B.E.F et B.M.F** session commune : MODULE GARDIEN de BUT - Découverte
Les Mercredi 31 Octobre et Jeudi 1^{er} Novembre 2018 de 8h30 à 17h30 (16h : 2x8)
Lieu : à définir

Quelques rappels administratifs

Toutes les inscriptions se font sur le site internet de la LIGUE de FOOTBALL NOUVELLE AQUITAINE : [\(https://lfna.fff.fr/inscriptions-formations/\)](https://lfna.fff.fr/inscriptions-formations/)

L'IR2F vous rappelle que pour valider votre inscription aux formations via le site de la LFNA, il vous faut **impérativement CONFIRMER VOTRE PARTICIPATION** en renvoyant à l'IR2F (dans les délais) les documents reçus par mail : fiche intendance, attestation de prise en charge du club, bons de formation.

Sachez qu'il n'est pas nécessaire de fournir le certificat médical pour les joueurs ou éducateurs.

Les personnes qui n'ont pas retourné ces documents ne seront pas convoqués (et donc non admis à participer) aux formations.

Anthony ALLOUIS,
Conseiller Technique 86.